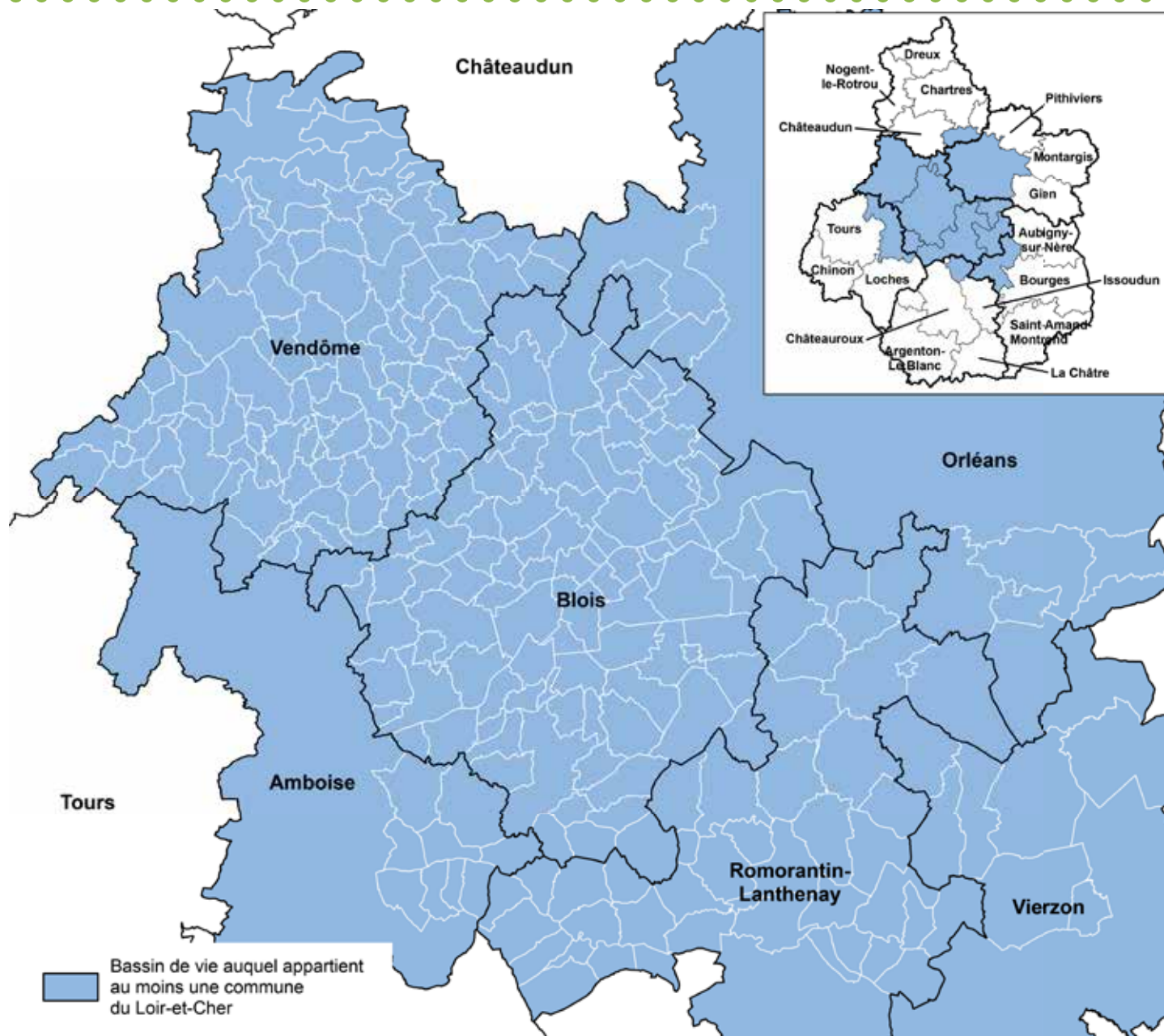


Bassins de vie du SRADDET



Initiateur : Conseil régional Centre-Val de Loire

Date : 2011, actualisé dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) adopté par le Conseil régional le 20/12/2019 et approuvé par l'Etat le 04/02/2020.

Objectif : disposer d'une échelle de territoires pertinente, en complément de celle des EPCI, pour engager la concertation avec les acteurs locaux et adapter la réflexion et la déclinaison opérationnelle du Sraddet. Ce zonage permet une meilleure adéquation des orientations stratégiques régionales avec le quotidien des habitants.

Principe : structurer l'espace régional à partir de 2 métropoles, 6 agglomérations et 16 pôles de centralité. En 2011, un partenariat avec l'INSEE avait permis de définir les périmètres d'influence de ces pôles régionaux, à partir du rayonnement de leurs équipements de gamme supérieure (lycée, hôpital, hypermarché...) et des trajets domicile-travail, fixant ainsi les contours des bassins de vie. Ces derniers correspondent à l'espace vécu des habitants et constituent le périmètre.